

**Délibération n°2025-06-17-14-CA**

Relative à la modification du tarif du DIU « Droit monégasque » (FDSP)

**Le Conseil d'administration d'Aix Marseille Université,**

En sa séance du 17 juin 2025, sous la présidence de M. Eric BERTON,  
Président de l'Université,

- Vu** le Code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,  
**Vu** les statuts d'Aix Marseille Université,  
**Vu** la délibération n° 2024/07/16-12-CA du Conseil d'administration relative à la campagne annuelle d'organisation des diplômes d'établissement pour l'année 2024-2025,  
**Vu** la délibération n° 2020/11/24-17-CA du Conseil d'administration portant sur la mise à jour des formats et critères d'habilitation des diplômes d'établissement,

**Considérant** que chaque année les demandes de création, modification et fermeture de diplômes d'établissement, ainsi que les tarifs appliqués pour l'année universitaire font l'objet d'une campagne annuelle,

**Considérant** que la demande de modification du tarif hors campagne du DIU Droit monégasque fait suite à la signature d'une convention avec l'Université de Nice et l'Institut Monégasque et à une erreur de modélisation du tarif dans l'application AUDE,

**Après en avoir délibéré,**

**Article unique :**

**APPROUVE** la modification de tarif du DIU Droit monégasque à compter de l'année universitaire 2024-2025, telle que détaillée en annexe de la présente délibération.

**Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

Membres en exercice : 36

**Quorum : 18 membres présents et représentés**

Présents et représentés : 17 membres présents et 14 membres représentés

Fait à Marseille, le 17 juin 2025,

Le Président d'Aix Marseille Université,

Eric BERTON



Publiée le :

**24 JUIN 2025**

Transmise au Recteur de la région académique le :

**24 JUIN 2025**